

Décision

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours de magasinier des bibliothèques organisé par l'Université Jean Monnet.

Le président de l'Université Jean Monnet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté du 27 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours de magasiniers des bibliothèques, organisé par l'Université Jean Monnet est composée ainsi :

Monsieur CESA Johann, AAE, Université Jean Monnet, Président

Madame HOUDOY Laurence, conservateur des bibliothèques, Université Jean Monnet, Membre

Madame FAVIER Florence, conservateur des bibliothèques, Université Jean Monnet, Membre

Monsieur FONMARTY Matthieu, TECH, Université Jean Monnet, Suppléant

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Étienne, le 9 juin 2026

Pour le Président et par délégation
Par empêchement
du Directeur Général des Services

Emmanuelle DEMIRKOL
Directrice des Ressources Humaines

